



# CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

## COMPTE RENDU DE REUNION DU 12 avril 2022

Présents : M. Alain Guillaume (Président), Hubert Rey (Vice-Président), Annie Caizergues, Michel Alamertery, Jean Claude Dany, André Roux, Daniel Leydier (Syndics titulaires), Guy Cazottes, Guillaume Vandersteen, Léo Gras, Frédéric Veve (Syndics Suppléants).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Alain Bon à M. Alain Guillaume  
M. Pierre Gontier à M. Hubert Rey  
M Jean Marie Salvadori à M. Alain Guillaume

Absents Excusés : M. Philippe Etcheberry, Bernard Vaton, Pascal Granget, Gaby Bezert, Pierre Courbet, Sébastien Mazoyer, Brigitte Tramier (Syndics titulaires), Philippe Surdon, Gilles Bernard, Marie Françoise Bernard, Joël Bonte, Cyril Bezert, Yvon Dunand, Franck Rey, Michel Penco, Mars Isnard, François Biscarrat, André Bernard (Syndics suppléants).

\*\*\*\*\*

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle de réunion du canal de Carpentras. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance de ce Conseil Syndical.

### Validation du compte-rendu de la séance précédente

M GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

### Demandes de subventions

- **Travaux de sécurisation 2022-2023 – fiche action 1.1.2 du contrat de canal n°2 :**

Le Président expose qu'il convient de poursuivre le programme de travaux de sécurisation du canal principal pour l'hiver 2022-2023.

Ces travaux de sécurisation sont prévus sur 4 communes : Carpentras-Beaumes de Venise, Aubignan et Jonquières pour un linéaire total de 760 mètres de radier, et de berges :1 430 de berges

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 215 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention CD84 : 52,4 % - montant : 112663,00 € (base de financement 45 % + part des collectivités)
- Subvention Collectivité :7,4 % - montant : 15913,00
- Autofinancement de l'ASA : 40,2 % - montant 86424,00 € participation des communes

**Le conseil syndical après en avoir délibéré valide cette demande de subvention**

- **Modernisation du réseau gravitaire commune de Sarrians :**

En 2019 et 2020, une étude a été menée par la Société du Canal de Provence (SCP) pour étudier les possibilités de modernisation du réseau d'irrigation gravitaire sur la commune de Sarrians. Au total, 4 scénarios d'aménagement ont été proposés.

L'ASA doit désormais se positionner sur le choix d'un scénario. Compte-tenu des contraintes environnementales relevées dans cette étude, il est nécessaire de procéder à une étude réglementaire/environnementale qui permettra de choisir le scénario qui prendra en compte à la fois les enjeux environnementaux ainsi que les exigences techniques de l'ASA.

Pour mener à bien cette étude, l'ASA souhaite être accompagnée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans la mesure où elle ne dispose pas des compétences réglementaires sur ce type de dossier en interne. L'AMO remplira donc une mission d'appui auprès de l'ASA, assurera les échanges avec les services de l'Etat et rédigera le cahier des charges du contenu de l'étude réglementaire à mener.

Le cout estimatif de cette opération est de 70 000 € HT avec 20 000 € HT pour la prestation d'AMO et 50 000 € HT pour la réalisation de l'étude réglementaire. Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

- Région PACA : 20% soit 14 000 € HT
- Département de Vaucluse : 15% soit 10 500 € HT
- Agence de l'Eau RMC : 45% soit 31 500 € HT
- Autofinancement : 20% soit 14 000 € HT

**Le conseil syndical après en avoir délibéré valide à l'unanimité la prestation d'assistant à maîtrise d'ouvrage, la réalisation de l'étude réglementaire et la demande de subventions**

## Appel d'offre

---

▪ **Modernisation de la filiole Bernard – Just Bio – Carpentras**

La COVE et la commune de Carpentras ont sollicité le Canal de Carpentras pour étudier les possibilités d'utiliser la division dite BERNARD, ouvrage public de l'ASA servant à l'arrosage gravitaire de parcelles du périmètre de l'ASA, pour évacuer les eaux d'assainissement pluvial des terrains sur lesquels la société « Just Bio » est implantée.

Il a été acté dans un précédent Conseil syndical que la division Bernard devait être modernisée. Les travaux consisteront en la fourniture et pose de 710 ml de canalisation Ø 110 mm et 160 mm et doivent faire l'objet d'un appel d'offre.

- Publication de l'appel d'offre en février 2022
- 2 réponses :
  - DALL AGNOLA
    - Critère prix (60%) : 20/20 avec 110 950 €
    - Critère technique (40%) : 20/20
  - CISE TP
    - Critère prix (60%) : 17/20 avec 130 768 €
    - Critère technique (40%) : 19,4/20

Après analyse des offres, il a été proposé au Président de retenir l'Entreprise DALL AGNOLA.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

---

Le Président fait des résultats de l'année 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	4 573 847,75
RECETTES	5 398 735,69
	<hr/>
EXCEDENT : Exercice 2021	824 887,94
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT	7 562 245,55
	<hr/>
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	8 387 133,49
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 358 985,14
RECETTES	2 524 272,90
	<hr/>
DEFICIT : Exercice 2021	1 834 712,24
RESULTAT REPORTE : DEFICIT	2 655 911,09
	<hr/>
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	4 490 623,33
RESTES A REALISER : INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 326 013,29
RECETTES	8 441 674,81
	<hr/>
EXCEDENT SUR RAR	4 115 661,52

Les dépenses et recettes de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement, l'évolution de la dette et la charge financière sont présentées en détails et commentées.

**Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.**

Le Président propose l'affectation des résultats suivante :

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	8 387 133,49
Besoin de financement de la section d'investissement :	
- Déficit de clôture	4 490 623,33
- Excédent sur restes à réaliser	4 115 661,52
Déficit total d'investissement	374 961,81

COMPTE 1068 Réserves	374 961,81
REPORT DE FONCTIONNEMENT	8 012 171,68

**La proposition d'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.**

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

**Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

## Rôle 2022 – Secteur Carpentras

---

Le Président expose aux membres du Conseil syndical qu'étant donné la base de répartition des dépenses en vigueur et les dépenses prévisionnelles 2022, le montant du rôle 2022 Arrosage 2021 s'élève à

- 3.938.296,71 € HT
- 557.531,13 € TVA
- 4.495.827,84 € TTC

**Le conseil syndical après en avoir délibéré valide à l'unanimité le rôle arrosage 2021/ facture 2022**

## Fusion avec l'ASA de Grange Neuve

---

Le Président rappelle que par délibération du 6 juillet 2021, l'ASA du Canal de Carpentras avait mandaté les services administratifs et la direction pour travailler sur le projet de fusion avec l'ASA de Grange Neuve.

Depuis juillet 2021, le travail a avancé et un projet de statuts commun a été élaboré grâce notamment à l'implication dans le sujet d'une commission de syndics délégués.

Ce projet de statut a été envoyé à tous les membres du conseil syndical au préalable à la réunion.

Après présentation des statuts et des modifications majeures proposées, le Président propose d'approuver le projet de fusion avec l'ASA de Grange Neuve en une nouvelle ASA régie par les statuts ainsi élaborés.

Il propose également de soumettre la fusion avec l'ASA de Grangeneuve en une nouvelle ASA régie par ces statuts à l'ensemble des adhérents de l'ASA du Canal de Carpentras dans le cadre d'une consultation écrite telle que prévue par l'article 11 des statuts de l'Asa.

**Le projet de fusion, le projet de statuts de la structure issue de la fusion et la consultation écrite sont approuvés à l'unanimité**

## Demandes d'occupation du Domaine Public

---

Le Président indique que l'ASA a reçu 5 demandes d'occupation du domaine public du canal :

1 - ENEDIS – BEAUMES DE VENISE (quartier des Ferailles)

Raccordement électrique HT en encorbellement canal principal- Parcelle ASA (AN 199)

2 – M De RAYMOND CAHUZAC – CARPENTRAS (Chemin du Moulin des Vignes)

Tranchée longitudinale sur piste canal– Parcelle ASA (CW 35)

3 – M Stéphane MEISSONNIER - SARRIANS (Les Garrigues Sud)

Demande de dévoiement et busage filiolo (division Giraud / Amendier) – Parcelles privées (B 137 138 142)

4 – Mme Mireille BONNET – SARRIANS (Chemin des gens d'Orange)

Elargissement pont filiolo – Parcelle privée (H 20)

5 – ENEDIS – AUBIGNAN (Saint Just)

Ligne électrique HT souterraine - Parcelle ASA (AS 46 - 26)

Proposition de la commission :

Ces cinq demandes ont été étudiées au préalable par la commission d'occupation du domaine public qui a émis un avis favorable pour quatre d'entre elles et un avis défavorable pour Enedis sur la commune d'Aubignan. Pour les quatre premières des prescriptions techniques ont été précisées.

**Le conseil syndical après en avoir délibéré, suit l'avis de la commission à savoir un avis favorable pour les quatre premières sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans les conventions d'occupation du domaine public et un avis défavorable à Enedis sur la commune d'Aubignan.**

## Etude de préfiguration HPR

---

Le Projet Territorial Hauts de Provence Rhodanienne est un travail d'étude et d'animation mené par les Chambres d'Agriculture de Vaucluse et de la Drôme à la demande de la Préfecture de 2017 à 2021.

L'objectif du projet était de déterminer un schéma directeur de réseaux d'irrigation modernes, multiusage, permettant d'une part, de réduire les prélèvements d'eau importants effectués l'été dans les trois rivières et dans la nappe souterraine du Miocène et, d'autre part, de répondre aux demandes en eau croissantes des secteurs ne disposant pas des ressources en eau indispensables pour la pérennité de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique.

A l'issue des études menées, deux scénarios d'aménagements ont été retenus. Ces deux scénarios appelé « Rhône variante 1 » et « Rhône variante 2 », comprennent le déploiement de 2 adducteurs (branche Sud et Branche Nord) et réseaux d'irrigation à partir de deux prises d'eau dans le Rhône.

La branche Sud se déploierait à partir de la prise d'eau et de la station de pompage de Grange-Neuve, situées à Châteauneuf-du-Pape et desservirait les communes de Vaucluse.

Lors du Conseil Syndical du décembre 2021, le conseil syndical a validé le positionnement de l'ASA du Canal de Carpentras en tant que Maître d'Ouvrage potentiel de la branche Sud du projet HPR sous réserve que les conditions évoquées précédemment de maintien de la stabilité financière de l'ASA et de l'engagement des partenaires financiers et institutionnels soient tenues. Le SID, le Syndicat d'Irrigation Drômois a fait de même pour la branche Nord.

Ce projet est d'une ampleur et d'un coût encore jamais atteints par l'une et l'autre des deux structures et la clarification des attentes des collectivités à l'égard du projet et leur participation ainsi que celle du monde agricole est un travail à mener. Ces deux conditions nécessitent la solvabilisation des études opérationnelles et des travaux futurs pour permettre au SID et à l'ASA de s'engager sereinement dans la maîtrise d'ouvrage.

C'est pourquoi il est proposé de mener à bien une mission de préfiguration sous co-maîtrise d'ouvrage des deux structures ASA du canal de Carpentras et SID.

L'objectif de cette mission est que le SID et le Canal bénéficient d'un appui pour des conseils en matière juridique et sur un accompagnement sur la stratégie financière du projet pour toute question liée au déploiement des adducteurs nord et sud du projet HPR.

L'objectif de cette étude est également de définir le scénario à mettre en œuvre qui offrira la meilleure solution technique, économique et environnementale compte tenu du contexte local et des problématiques actuelles.

Le contenu de la mission de préfiguration est présenté aux membres du conseil syndical présent.

En parallèle de la mission de préfiguration, il est proposé d'embaucher un chef de projet HPR qui puisse mener à bien la mission de préfiguration, assurer un lien avec les acteurs du territoire et rédiger les accords cadre avec la profession agricole.

Le cahier des charges ainsi que la fiche de poste faisant encore l'objet d'échanges et de discussion avec les partenaires et financeurs du projet, aucune délibération n'est prise à ce jour.

L'accord sur le lancement de cette mission de préfiguration, la demande de subvention ainsi que l'embauche d'un chef de projet HPR devront être soumis au prochain conseil syndical.

## QUESTION DIVERSES

---

- Projet photovoltaïque CANAL-SCP

Le Président rappelle aux membres du conseil syndical le travail engagé avec la Société du Canal de Provence (SCP) pour étudier les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur un secteur du canal principal. Les résultats de l'analyse ont montré l'intérêt d'aller plus loin dans ce projet pilote. La SCP s'est associée avec le bureau d'étude SERGIES afin d'avancer sur l'émergence d'un projet d'énergie renouvelable sur les tronçons du canal principal identifiés (proximité Sudre et Oasis).

En application de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'ASA prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée du groupement constitué de la Société du Canal de Provence (SCP) & SERGIES et souhaite s'assurer, avant tout engagement, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

A ce titre, l'ASA lancera un appel à manifestation spontanée afin de recueillir les différentes propositions en vue de retenir un candidat pour l'aménagement du site.

Les syndics consultés ont voté cette délibération à l'unanimité.

\*\*\*\*\*